

Nathalie Oberweis

Députée

Luxembourg, le 9 mars 2022

Concerne: Question parlementaire relative à l'aide luxembourgeoise à l'Ukraine

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre.

Le 8 mars 2022, le Président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky a publié un message sur les réseaux sociaux faisant état d'un entretien téléphonique avec Monsieur le Premier ministre. Il y explique notamment avoir remercié Monsieur le Premier ministre pour une aide à hauteur de 250 millions d'euros ("*Thanked for €250 million in aid, leadership in sanctions policy, support for Ukrainian refugees.*").

Selon nos informations, obtenus par l'intermédiaire de Monsieur le ministre de la Défense, les contributions à l'Ukraine gérées par le Ministère de la Défense seraient estimées à environ 11 millions d'euros.

Ainsi, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier ministre:

- 1) Est-ce que Monsieur le Premier ministre a bien évoqué une aide du Luxembourg à l'Ukraine à hauteur de 250 millions d'euros dans son entretien téléphonique avec le Président ukrainien ?
- 2) Pouvez-vous me donner la ventilation détaillée du montant d'aide du Luxembourg déjà fourni ou promi à l'Ukraine depuis le début des hostilités ?

Avec mes salutations respectueuses,

Nathalie Oberweis



Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse de M. le Premier Ministre, Ministre d'Etat à la question parlementaire n°5906 du 9 mars 2022 de l'honorable Députée Nathalie OBERWEIS concernant l'aide luxembourgeoise à l'Ukraine

Lors de son entretien téléphonique avec le Premier Ministre Bettel, le Président Zelensky a évoqué le montant de 250 millions d'euros dans le cadre de l'aide fournie à l'Ukraine par les partenaires européens.

Sur le plan humanitaire, le Luxembourg a annoncé une contribution à hauteur de 2.870.000 euros pour soutenir les intervention d'urgence de ses partenaires des Nations unies, du Mouvement International de la Croix-Rouge et des ONG luxembourgeoises en Ukraine et dans les pays voisins accueillant des réfugiés ukrainiens (Pologne, Hongrie, Slovaquie et Moldavie). En outre des contributions financières, le Luxembourg a, à travers son bras opérationnel emergency.lu, organisé des sessions de formation de mise en place et utilisation d'antennes satellites pour le personnel du Emergency Telecommunications Cluster en Pologne. A côté de la formation des partenaires humanitaires, du matériel de connectivité de emergency.lu est en route d'être pré-positionné en Pologne et pourra être déployé en Ukraine dès que l'accès humanitaire sera garanti. Cette contribution en nature par emergency.lu s'ajoute aux contributions en matériel du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours et du Ministère de la Santé qui sont en cours d'être acheminées vers la région. En tout, plus de 50 tonnes de matériel de lutte contre les incendies ainsi que du matériel médical et médicaments ont été mis à disposition par le Luxembourg. Une aide militaire a également été fournie à l'Ukraine.

Luxembourg, le 16 mars 2022

Le Premier Ministre, Ministre d'Etat

(s.) Xavier BETTEL